

Appendix
(F.)
21st Jan'y.

" 1795.—For the expenses of the Legislative Council and Assembly for this year, paid by Warrants, as stated in the Public Accounts, in virtue of the Act 33d Geo. III. Cap. 8.

1565 5 7

N. B. The deficiency in the produce of the Duties raised under this Act from the present year to that of 1803 inclusive to meet the expenses authorized by the Act, was made good by a special appropriation in virtue of the Act 44th Geo. III. Cap. 12.

For incidental expenses incurred this year in the collection of the Provincial Duties under the 33d Geo. III. Cap. 8, and 35 Geo. III. Cap. 9, paid by Warrants, as stated in the Public Accounts of this year, in virtue of the Act 35th Geo. III. Cap. 9, Sect. 16.

197 4 7½

To the Province of Upper-Canada for proportion of Duties levied in the year 1793 and 1794 imposed by the Act 33d Geo. III. Cap. 8, paid by Warrant, as stated in the Public Accounts of this year, in virtue of a special appropriation by the Act 35th Geo. III. Cap. 9.

333 4 2

To the Province of Upper-Canada, one eighth part of the net produce this year of the duties imposed by the Act 33d Geo. III. Cap. 8, paid by Warrant, as stated in the Public Accounts of this year, in virtue of the Act 35th Geo. III. Cap. 3.

141 11 10

To the same, for one eighth part of the net produce this year of the duties imposed by the Act 35th Geo. III. Cap. 9, paid by Warrant, as stated in the Public Accounts of this year, in virtue of the Act 35th Geo. III. Cap. 3.

730 6 10

To Messrs. Monro & Bell for the purchase of their property in the Cul de Sac in virtue of the Resolution and Address of the House of Assembly of 23d April 1795,

628 10 4

To the Honourable C. De Lotbinière, Speaker of the House of Assembly, to be employed in purchasing Standard Weights and Measures in London, in virtue of a Resolution and Address of the House of Assembly of 4th May 1795,

111 2 2½

N. B. These two sums appear to be further authorized and intended to have been provided for by the Statute 39th Geo. III. Cap. 9: it is doubtful however whether the enactments of this Statute became Law, owing to the contingency recited in the Preamble of the Act not having taking place.

To William Vondenvelden for printing the Acts of the Legislature, passed during the three Sessions of the first Provincial Parliament and for printing an Extract of the Act for the better regulation of the Militia, paid by proportion of Warrant issued for the same with other Printing done for Government, as stated in the Public Accounts of this year, in virtue of the Acts 34th Geo. III. Cap. 1st and 4th and 35th Geo. III. Cap. 4.

292 18 0

For the permanent annual appropriation towards defraying the expenses of the Administration of Justice and the support of the Civil Government in this Province, in virtue of the Act 35th Geo. III. Cap. 9.

5555 11 1½

Amount expended in virtue of Laws of the Province,

£9555 14 8½

Note. The total amount of the Civil Expenditure for the year 1795, including that of the Legislative Council and Assembly, as laid before the Legislature, appears to have been, Curry. £26276 10 9

Appendix
(F.)
21st Jan'y.

" 1795.—Les Dépenses du Conseil Législatif et de l'Assemblée pour cette année, payées par Warrants, tel qu'établi par les Comptes Publics, en vertu de l'Acte de la 33e. Geo. III. Chap. 8,

1565 5 7

N. B. Il fut fait bon du Déficit sur le Produit des Droits prélevés en vertu de cet Acte, à compter de la présente année jusqu'à 1803, inclusivement, à l'effet de balancer les dépenses autorisées par ledit Acte, par une appropriation spéciale, en vertu de l'Acte de la 44e. Geo. III. Chap. 12.

Pour Dépenses incidentes encourues cette année pour la Collection des Droits Provinciaux, en vertu des 33e. Geo. III. Chap. 8, et 35e. Geo. III. Chap. 9, lesquelles ont été payées par Warrants, tel qu'établi par les Comptes Publics de cette année, en vertu de l'Acte de la 35e. Geo. III. Chap. 9, Sect. 16,

197 4 7½

A la Province du Haut-Canada, pour une proportion des Droits perçus durant les années 1793 et 1794, imposés par l'Acte de la 33e. Geo. III. Chap. 8, et payée par Warrant, tel qu'établi par les Comptes Publics de cette année, et appropriée d'une manière spéciale par l'Acte de la 35e. Geo. III. Chap. 9,

333 4 2

A ladite Province, pour une Huitième partie du Produit net de l'Année, sur les Droits imposés par l'Acte de la 33e. Geo. III. Chap. 8, payée par Warrant, tel qu'établi par les Comptes Publics de cette année, en vertu de l'Acte de la 35e. Geo. III. Chap. 3,

141 11 10

A ladite Province, pour une Huitième partie du Produit net de l'Année, sur les Droits imposés par l'Acte de la 35e. Geo. III. Chap. 9, payée par Warrant, tel qu'établi par les Comptes Publics de cette année, en vertu de l'Acte de la 35e. Geo. III. Chap. 3,

730 6 10

A Messieurs Monro & Bell, pour l'achat de leur Propriété située dans le Cul-de-Sac, en vertu d'une Résolution et Adresse de la Chambre d'Assemblée du 23 Avril 1795,

628 10 4

A l'Honble. C. de Lotbinière, Orateur de la Chambre d'Assemblée, pour être employé à Londres, à l'achat de Poids et Mesures d'Etalon, en vertu d'une Résolution et d'une Adresse de la Chambre d'Assemblée, du 4 Mai 1795,

111 2 2½

N. B. Il paroît que ces deux sommes avoient été autorisées et que l'on avoit intention d'y pourvoir, par le Statut de la 39e. Geo. III. Chap. 9, il est cependant douteux si les dispositions de ce Statut ont eu force de Loi, vu que les dépenses contingentes récitées dans le Préambule de l'Acte n'ont pas eu lieu.

A William Vondenvelden, pour l'Impression des Actes de la Législature, passés durant les trois Sessions du Premier Parlement Provincial, et pour l'Impression d'un Extrait de l'Acte pour mieux régler la Milice, payée par un Warrant, pour l'appropriation d'icelle, joint à d'autres Impressions faites pour le Gouvernement, en vertu des Actes de la 34e. Geo. III. Chap. 1er. et 4e., et de la 35e. Geo. III. Chap. 4,

292 18 0

L'Appropriation annuelle et permanente pour défrayer les dépenses de l'Administration de la Justice et le soutien du Gouvernement Civil en cette Province, en vertu de l'Acte de la 35e. Geo. III. Chap. 9,

5555 11 1½

Montant dépensé en vertu des Lois de la Province,

£9555 14 8½

NOTA.—Le montant total de la Dépense Civile pour l'année 1795, y compris celle du Conseil Législatif et de l'Assemblée, tel que soumis à la Législature, paroît être de, Courant. £26276 10 9.